



DEVENIR

JUGE

ROLLER

COURSE



Vous souhaitez vous investir pour votre club, permettre à votre enfant, aux jeunes pratiquants le roller de participer à des compétitions afin de progresser dans leur sport :

Vous pouvez intégrer le corps arbitral.

Celui-ci est composé de bénévoles licenciés qui donnent de leur temps afin de juger, mais pas seulement, les compétitions organisées par les différents clubs des Pays de la Loire.

Ce bénévolat participe à la promotion du sport et de ses valeurs et au perfectionnement des patineurs dans leur discipline.

En quoi consiste l'arbitrage ?

Le corps arbitral se compose en moyenne de 6 juges pour les compétitions départementales avec 4 postes à occuper.

Qui peut arbitrer ?

Toute personne de plus de 12 ans licencié dans un club de roller du département.

Maîtriser la pratique du roller n'est pas obligatoire.

Arbitrer engage à quoi ?

Donner de son temps sur un minimum de trois compétitions dans l'année.

Suivre 1 à 2 journées de formation dans l'année.

Les différents postes :

Le juge arbitre : gère l'ensemble de la compétition en lien avec le club organisateur. Coache les autres juges, est le garant des résultats et du respect du règlement.

Le juge compte-tour : décompte les tours au fur et à mesure du passage des patineurs à l'aide du compte-tour et sonne la cloche pour signaler le dernier tour de la course.

Les juges d'arrivée : note l'ordre d'arrivée des patineurs au fur et à mesure du passage de ceux-ci sur la ligne d'arrivée.

Les juges de parcours : disposés généralement aux extrémités de la piste de roller, ils surveillent le déroulement de la course afin de signaler toutes infractions au règlement et interviennent sur la piste en cas d'accident pour signaler celui-ci et protéger le patineur en difficulté.

A noter que l'ensemble des juges sur une compétition participent au respect du règlement au cours d'une compétition et sont amenés à intervenir en cas d'incidents sur la piste.

Chaque nouveau bénévole est guidé et formé par l'ensemble du corps arbitrale déjà en place. Un règlement vous est fourni afin d'avoir un support écrit à l'ensemble des connaissances que vous apporteront les juges car l'arbitrage est avant tout un travail d'équipe.